

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Service Parc Auto

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Mise à disposition à titre gracieux de véhicules destinés à la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Administration Générale et aux Services Généraux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Compte tenu des enjeux de sécurité sur le territoire et dans le cadre de l'accompagnement par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône aux services publics de défense et de sécurité, les services de la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône ont sollicité la mise à disposition à titre gracieux de véhicules destinés aux agents de police affectés dans les Bouches-du-Rhône chargés de prévenir et de lutter contre la délinquance de proximité dans le Département relevant du champ de compétence territoriale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la proposition de mise à disposition à titre gracieux de quatre véhicules destinés aux agents de la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Il est précisé que ces équipements issus du parc automobile du Département restent la propriété de la Collectivité.

L'annexe I au présent rapport présente le projet de convention de mise à disposition et son annexe précisant les véhicules concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL